ANNEXE 1

Ateliers et Jeux sérieux multi-acteurs

dans la région de Thiès (Sénégal)

CAHIER DES CHARGES

INFORMATION GENERALE	
Intitulé de la mission	Ateliers et Jeux sérieux multi-acteurs dans la région de Thiès (Sénégal)
Description brève de la mission	Conception et animation d'une approche de facilitation incorporant un ou plusieurs jeux sérieux multi-acteurs pour accélérer la prise d'engagements volontaires pour la biodiversité par les acteurs de l'agriculture, des mines et de la pêche dans la région de Thiès (Sénégal) dans le cadre du projet BIODEV2030
Projet	BIODEV2030
Bénéficiaires du projet	Ministères et services techniques, Collectivités territoriales de la région de Thiès, Secteurs de l'agriculture, des mines et carrière et de la pêche - dont entreprises, ONGs et communautés locales – de la région de Thiès
Pays	Sénégal
Budget estimé ou durée totale des jours prévus	120 000 Euros maximum

ambition pour la biodiversité BIODEV 2030

AFD AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT — FINANCEMENT

EXPERTISE FRANCE — COORDINATION

UICN WWF — MISE EN ŒUVRE

TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE DE LA MISSION 3
1.1 Contexte général 3
1.2 Le projet BIODEV2030 3
1.3 BIODEV2030 au Sénégal 5
1.3.1. Lancement du projet et contexte politique (février 2020) 5
1.3.2. Diagnostic des menaces sur la biodiversité (juin à décembre 2020) 6
1.3.3. Etude des secteurs dans la région de Thiès (septembre 2021 à février 2022) 6
2. OBJECTIFS & RESULTATS ATTENDUS 11
2.1 Raison d'être de la mission 11
2.2 Objectifs, résultats attendus et livrables de la mission 11
3. METHODE, CALENDRIER ET MISE EN OEUVRE 13
3.1 Méthode 13
3.2 Calendrier 13
3.3 Mise en oeuvre 14
4. PROFIL ET EXPERIENCE RECHERCHES 15
4.1 Qualifications 15
4.2 Expériences professionnelles 15
4.3 Expérience professionnelle en contexte africain 16
5. OFFRE FINANCIERE 16

1. CONTEXTE DE LA MISSION

1.1 Contexte général

Les connaissances scientifiques font état du déclin accéléré de la biodiversité dans le monde entier. Un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction. La santé des écosystèmes dont nous dépendons et dont dépendent toutes les autres espèces se dégrade aujourd'hui à une vitesse sans précédent. Au-delà d'affaiblir les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie à travers le monde, cette dégradation entraîne également des risques économiques et financiers. En effet, la sauvegarde de la biodiversité est indispensable pour assurer la production des biens et services vitaux que nous procurent les écosystèmes : nourriture, fibres, bois, séquestration carbone, régulation de l'eau, réduction des risques de catastrophes, adaptation au changement climatique, espaces récréatifs ou source d'inspiration, amélioration de la santé, etc. Il est donc urgent d'inverser le déclin de la biodiversité et de préserver les écosystèmes si nous voulons atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2050.

Or, la seule protection de certaines zones critiques ne nous permettra pas de préserver la diversité biologique de notre planète. Les actions mises en œuvre pour la conservation et la gestion durable des ressources naturelles peuvent être efficaces mais restent insuffisantes pour enrayer les nombreuses dégradations provoquées par les activités humaines, et notamment économiques, sur la nature.

L'intégration de la biodiversité (« *mainstreaming* ») dans les décisions et plans d'actions des secteurs économiques et entre tous les secteurs est donc essentielle : la biodiversité doit être systématiquement prise en compte pour mieux la préserver de manière intrinsèque mais aussi pour promouvoir des économies durables et résilientes. L'intégration transversale de la biodiversité suppose de s'assurer de la prise en compte pleine et adéquate de la biodiversité, des écosystèmes, de leurs services rendus et de toutes les valeurs qui leur sont associées dans les décisions politiques et les pratiques, à la fois publiques et privées. Ceci implique en particulier que les incidences sur la biodiversité et les dépendances à son égard soient correctement intégrées tout au long des chaînes de production et de valeur.

La réussite de cette démarche nécessite des efforts ainsi qu'une collaboration accrue de la part de tous les acteurs de la société :

- Acteurs étatiques
- Secteur privé
- Organisations de la société civile
- Peuples indigènes et communautés locales
- Citoyens

1.2 Le projet BIODEV2030

Le projet BIODEV2030 vise à mettre en œuvre une approche expérimentale permettant d'accélérer l'intégration de la biodiversité (« *mainstreaming* ») dans les plans d'actions 2021-2030 des secteurs et acteurs économiques de 16 pays pilotes : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Ethiopie, Fidji, Gabon, Guinée, Guyana, Kenya, Madagascar, Mozambique, Ouganda, Sénégal, Tunisie et Vietnam. Financé par l'Agence française de

Développement et coordonné par Expertise France, le projet a débuté en décembre 2019 et doit se terminer en décembre 2022.

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le WWF France mettent chacun en œuvre le projet dans 8 pays avec des Assistant.e.s Techniques/Chef.fe.s de Projet nationaux dédiés. Chacun.e d'eux travaille en lien étroit avec le Ministère chargé de l'Environnement national et en particulier le Point focal national de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB). Des organes de gouvernance du projet ont été mis en place autour du Point focal national CDB, qui sont consultés à chaque étape clé du projet.

L'objectif général du projet BIODEV2030 est de « contribuer, par une approche multi-acteurs, à la prise « d'engagements volontaires » sectoriels ambitieux de réduction des pressions et/ou de restauration des écosystèmes pour concourir à la stabilisation puis l'inversion du déclin de la biodiversité d'ici 2030 ». Le projet doit permettre de catalyser ces « engagements volontaires » avec au moins 2 secteurs économiques par pays, identifiés comme clés pour la biodiversité (BIO-) et pour le développement économique (-DEV), et de favoriser l'adoption de bonnes pratiques pour enrayer le déclin de la biodiversité.

- *La notion « d'engagement volontaire » étant polysémique, l'équipe de coordination du projet impliquant Expertise France, l'UICN et le WWF s'est dotée de « Repères communs pour des engagements volontaires de qualité » développés conjointement. Ils sont présentés en Appendice, à la fin de ce cahier des charges.*

Afin d'aboutir à de tels engagements, l'approche expérimentale BIODEV2030 met en œuvre 3 principes clés (les « 3D ») :

1. **<u>Diagnostic</u> : les décisions doivent être informées par un diagnostic factuel et fondé sur la science**, partagé par tous les acteurs et dont les données pourront autant que possible servir de « baseline » pour les indicateurs et le suivi des futurs engagements. Deux études successives sont conduites dans les pays :
   (1) Un **diagnostic scientifique des menaces** qui pèsent sur la biodiversité établit des constats scientifiques sur l'ampleur du déclin de la biodiversité et sur les principaux secteurs économiques du pays qui en sont responsables. Sur la base de ce diagnostic partagé et discuté par l'ensemble des acteurs (acteurs étatiques sectoriels et de l'environnement, acteurs des secteurs privés et société civile), les acteurs sont amenés à choisir au moins 2 secteurs économiques afin de travailler à l'élaboration d'engagements pour intégrer la protection de la biodiversité aux trajectoires de développement de ces secteurs.
   (2) Un **diagnostic des secteurs choisis** caractérise les éléments clés qui serviront pour la construction et la négociation des engagements ainsi que pour préparer une stratégie de mobilisation des acteurs adéquate pour chaque secteur. Ces éléments incluent notamment le descriptif précis des acteurs à impliquer pour l'élaboration des engagements, les pratiques durables existantes qui pourraient être mises à l'échelle, et toutes les mesures accompagnatrices (réglementaires, incitations, opportunité de marché, appui financier…) à envisager pour favoriser l'adoption d'engagements volontaires par les acteurs économiques.

2. **<u>Dialogue</u>** : les décisions et engagements volontaires doivent résulter d'une **co-construction et d'un dialogue multipartite inclusif**. A cet effet, des **plateformes de dialogue multi-acteurs**, impliquant experts de la biodiversité et de la conservation,

représentants des secteurs économiques et organisations et représentants de la société civile, ont été mises en place ou activées dans les pays. Elles ont pour objectif de faire sortir les enjeux de conservation de leur univers traditionnel d'experts techniques et scientifiques pour en faire des enjeux partagés par l'ensemble des acteurs, y compris économiques (« *mainstreaming* »). Ces plateformes devront aussi permettre aux Ministères nationaux chargés de l'Environnement et aux Points focaux nationaux pour la CDB de mieux piloter la mise en œuvre des objectifs et cibles du Cadre Mondial pour la Biodiversité de l'Après 2020.
La phase de dialogue vise à préparer, organiser et faciliter des ateliers multipartites pour amener les acteurs à s'accorder sur des engagements volontaires sectoriels en faveur de la biodiversité, pour les secteurs choisis ; puis d'accompagner l'intégration des engagements sectoriels dans les stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité ; et enfin d'encourager l'intégration des engagements sectoriels dans les engagements supranationaux.

3. **Dissémination de la méthode** et des engagements : les résultats et enseignements du pilote dans les 16 pays nourriront le débat international autour du Cadre Mondial pour la Biodiversité de l'Après 2020 et sa mise en œuvre, par la dissémination de la méthode mais aussi par l'exemple des engagements et contributions discutés dans chaque pays.

   Les dynamiques engagées dans les pays, en fonction des degrés d'avancements divers et contextes variés de chacun d'eux, permettront de **créer une communauté de pratiques** fondée sur la diffusion de connaissances, le partage d'expériences et les échanges entre pays. La communauté est nourrie par des ateliers (virtuels et présentiels) régionaux et par le partage des avancées lors d'événements mondiaux tels que le Congrès Mondial de la Nature de l'UICN (Septembre 2021) et la COP15 de la Convention sur la diversité biologique.

1.3 BIODEV2030 au Sénégal

Au Sénégal, le projet BIODEV2030 est mis en œuvre par le programme Sénégal de l'UICN, en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. La Direction Régionale du Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO) de l'UICN est également basée à Dakar.

1.3.1. Lancement du projet et contexte politique

Le projet a été officiellement lancé au Sénégal lors d'une mission de l'équipe de coordination de l'UICN en février 2020. Ci-dessous les grands éléments de contexte recueillis lors de cette mission :

a. **Le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable** SE Abdou Karim Sall a validé l'accord et l'intérêt du Sénégal pour bénéficier du projet BIODEV2030 et faciliter l'implication des acteurs nationaux. Au cours de l'entretien, le Ministre a évoqué plusieurs points noirs environnementaux relatifs à des aires protégées mal respectées. Il a fait part d'importants problèmes de coupe de bois dans des forêts classées qui ne sont pas respectées par les populations, le conduisant à lancer un chantier de reclassement complet avec l'objectif de protéger à terme 10 forêts et zones humides, vitales pour le Sénégal.

Le Ministre a montré son intérêt pour une approche visant la réduction des pressions sur l'environnement et rappelé les grandes priorités de l'Etat :

- Reforestation massive, accompagnée de nouveaux classements de forêts et de lutte contre le trafic de bois transfrontalier ;
- Lutte contre la dégradation des sols et notamment l'érosion côtière ;
- Lutte contre les plastiques, et leurs impacts sur les océans, l'élevage et l'agriculture.

b. **le Plan Sénégal Emergent Vert (PSE vert)**, qui prévoit la réduction des menaces sur les ressources et **le Plan d'action national pour la biodiversité** sont les outils stratégiques et politiques en faveur de la conservation. Les équipes du Ministère ont cependant exprimé le besoin d'appui sous forme de plaidoyer pour faciliter l'acceptation des mesures associées à ces outils, plaidoyer qui devrait mettre en avant l'évaluation économique des écosystèmes et des contributions de la nature aux populations. S'agissant du projet BIODEV2030, ils ont exprimé le besoin de clarifier la forme que peuvent prendre des engagements volontaires.

A noter, la **Dynamique pour la Transition Agroécologique du Sénégal (DyTAES)**, un projet porté par le Chef de l'Etat Macky Sall, dans lequel est impliqué le Ministère de l'Agriculture.

c. Les entretiens avec les **OSC membres de l'UICN (ASAN, GREEN Sénégal et ENDA)** ont confirmé leur intérêt de contribuer au projet BIODEV2030 dans le cadre du « One Programme » de l'UICN, par de la formation ou de la mobilisation de leurs réseaux.

1.3.2. Diagnostic des menaces sur la biodiversité

Une évaluation nationale des menaces pour la biodiversité a été conduite par une équipe de chercheurs de l'Institut Supérieur de l'Environnement (ISE), menée par le Professeur Sambou, de juin à décembre 2020. Cette évaluation scientifique basée sur les meilleures données disponibles a identifié les principales menaces pour la biodiversité nationale et les secteurs économiques qui en sont à l'origine (**rapport complet ici**). Les résultats de l'évaluation ont été revus et discutés lors d'un atelier par les acteurs nationaux les 16 et 17 décembre 2020.

Les acteurs ont proposé que **trois secteurs importants en termes d'impact sur la biodiversité et de perspective pour le développement au Sénégal soient étudiés dans la Région de Thiès**, afin d'en évaluer les pressions (en tenant compte si possible des aspects cumulatifs, c'est-à-dire des impacts dans la région de Thiès induits par des pressions d'autres secteurs que les trois analysés) et d'identifier des solutions à l'échelle d'un territoire.

Ces grands secteurs prioritaires sont **l'agriculture** (en priorisant les 2 ou 3 filières agricoles et d'élevage les plus importantes de la région), **la pêche artisanale** (pêcheries côtières importantes pour la sécurité alimentaire), **les mines et carrières** (en mettant l'accent sur les liens entre l'exploitation minière et les autres secteurs).

1.3.3. Etude des secteurs dans la région de Thiès

L'étude des secteurs conduite de septembre 2021 à février 2022 par un cabinet national est en cours de finalisation. Le rapport a fait l'objet d'une présentation le 4 mars 2022 au Groupe

de Travail national sur la biodiversité, composé d'experts techniques de l'environnement et des secteurs économiques..

Le rapport final complet intégrant les commentaires n'est pas encore disponible au moment de l'appel à proposition et **sera partagé lors de la signature du contrat de mission**. Ci-après des informations clés concernant la région et les secteurs économiques, utiles pour répondre à l'appel à proposition.

La région de Thiès se situe à l'ouest du pays, à 70 km de Dakar et s'étend sur 6.601 km^2 (3,4% du territoire national). Elle comporte **trois départements** (Mbour, Thiès et Tivaouane) administrés par des conseils départementaux. Le département de Thiès compte 15 communes, Mbour 16 et Tivaouane 18, soit au total 49 communes.

La région se positionne comme **la seconde en termes de potentiel économique après celle de Dakar**. Elle tient cette position économique favorable du dynamisme des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des mines, du tourisme, de l'artisanat et du commerce. L'agriculture au sens large, la pêche et les mines constituent les secteurs d'activités économiques qui menacent le plus la biodiversité dans la région.

La **pression démographique** et l'**essor des activités économiques** (agriculture, horticulture, élevage, pêche, exploitation des mines et carrières, etc.) entraînent d'une part des conflits dans l'occupation de l'espace entre différents secteurs de production (mines, agriculture, élevage), et d'autre part des pressions sur la biodiversité dues aux activités sectorielles (mines, agriculture, élevage, pêche).

La région de Thiès peut être divisée en **quatre sous-zones distinctes aux plans économiques et agroécologiques** représentées en Figure 1 et décrites ci-après :

1. **la zone des Niayes (Grande Côte)** au Nord, d'une superficie totale de 510 km^2, est occupée essentiellement par des amas de sable dunaire. C'est le domaine des **cultures horticoles** (maraîchage et arboriculture fruitière) avec des producteurs qui réalisent plus de 80% des exportations et des fermes modernes de production de viande, lait et œufs. Cette zone souffre de l'avancée des dunes, de la salinisation des sols, de l'ensablement des terres de bas-fond et de l'érosion côtière. Elle abrite une plantation de filaos destinée à la protection des cuvettes maraîchères contre les embruns marins et l'ensablement dunaire.

2. **la zone de la Petite Côte** à l'Ouest s'étend de Toubab-Dialao jusqu'au sud de Joal Fadiouth sur 255 km^2. C'est une zone touristique avec des points de débarquement de la pêche (Mbour, Joal, Ndayane) et une zone d'élevage où les sols sont dégradés par la pratique d'une longue monoculture arachidière.

3. **la zone du Bassin Arachidier** couvre une superficie de 4.250 km^2. C'est une vaste pleine céréalière qui subit une dégradation accélérée des sols, une érosion éolienne et hydrique, des sécheresses récurrentes et une forte évapotranspiration. Les principales activités agricoles sont la culture de l'arachide, les grandes cultures (mil, maïs, sorgho), la culture du manioc, l'élevage, l'agroforesterie…

4. **la zone des massifs à cuirasses ferrugineuses** s'étend sur 1.586 km^2 et abrite les points culminants (Diass, plateau Thiès) et plusieurs forêts classées (Sébikotane, Thiès, Pout, Bandia, Diass). L'exploitation des mines et carrières, l'arboriculture, l'apiculture, le maraîchage et l'élevage sont les principales activités. La zone des massifs abrite plusieurs chantiers d'exploitation de carrières et de mines. Toutes les forêts sont occupées par des chantiers qui dégradent la biodiversité et polluent l'environnement des sites de production agricole.

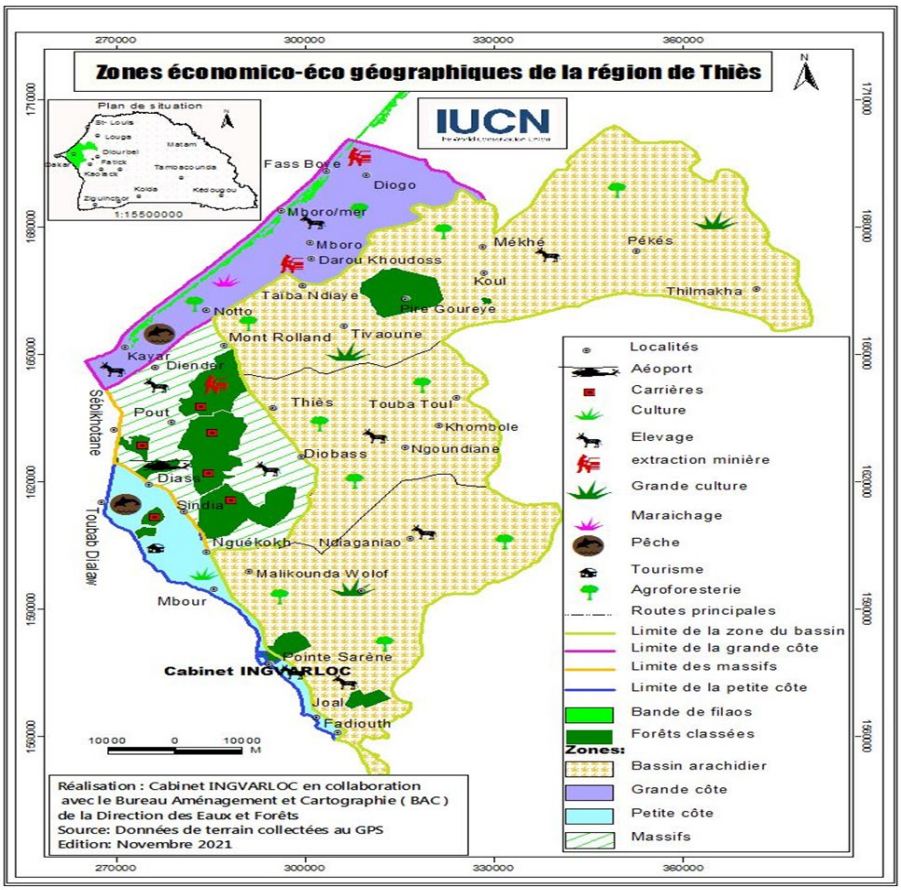

Dans ce contexte, les grandes pressions identifiées par les consultants et les principales pratiques des acteurs des filières économiques qui y sont associées peuvent être résumées comme suit :

Zones éco-géographique	**Filière économique** Autres caractéristiques	**Pratiques**	**Pressions**
Niayes (Grande Côte)	cultures maraîchères (oignons, carotte, choux, aubergine, tomate, pomme de	- Exploitation continue (octobre-avril) des parcelles avec utilisation excessive de l'azote	Pollution des sols et nappes phréatiques, salinisation Dégradation de l'agroécosystème

	terre, gombo, etc.) = 30% de la production nationale et 80% des exportations Semences agricoles importées	- Utilisation excessive de produits chimiques phytosanitaires non homologués	(notamment plantations de filaos et remontées biologiques d'espèces ligneuses et herbacées) impactant la fixation des dunes vives ➢ *L'impact potentiel de ces pollutions sur le milieu marin et ses écosystèmes n'a pas été évalué dans l'étude*
Niayes (Grande Côte) & Petite Côte	Pêche 1ere région de pêche artisanale Très forte augmentation du nombre de pirogues & régime d'accès artisanal et industriel peu contrôlé Pêche de plus en plus orientée vers la consommation humaine, et de moins en moins vers les industries de transformation de la région	- Surpêche aggravée par : (1) des capacités de capture en augmentation (2) le conflit pêche artisanale (locale) vs. pêche industrielle (étrangers) (3) les captures de juvéniles (pas de contrôle des tailles des poissons pêchés) (4) l'absence de quotas scientifiques (5) le non-respect des périodes de pêche, des conventions, des ZPP… (6) le braconnage - Techniques de pêche destructrices des écosystèmes	Réduction importante des stocks pélagiques et des poissons démersaux Raréfaction de certaines espèces Destruction des pontes et habitats (seiche, poulpe) Intrusion dans les Aires Marines Protégées Pollution des fonds marins Zones côtières de reproduction (mangroves, herbiers marins) sous pression
Bassin arachidier	Grandes cultures pluviales (mil, sorgho, maïs, arachide, manioc, niébé, pastèque, bissap) Baisse continue des rendements,	- Exploitation continue des superficies - Augmentation des superficies à emblaver pour les cultures vivrières (mil, sorgho, maïs) et l'arachide au détriment d'habitats naturels	Perte de fertilité des sols Défrichement et déboisement pour compenser la moindre fertilité des sols, menaçant les reliques de forêts classées

	insécurité et paupérisation des ménages agricoles	- Emergence de grandes exploitations agricole (1,7% > 20 ha) accélérant le processus	
Zone des massifs *(abritant 20% de forêts classées)*	Elevage extensif L'alimentation du bétail représente jusqu'à 50% des dépenses en élevage semi-intensif à intensif L'élevage extensif touche également les autres éco-régions	- parcours d'élevage et pâturage intense sur ressources herbacées et ligneuses durant la période des cultures et la saison des pluies	Surpâturage, émondages récurrents (mutilations des arbres), broutage et piétinement empêchant la régénération naturelle *(Fréquence des feux de brousse croissante)*
	Mines et carrières 1ere région minière du Sénégal 166 titres miniers actifs ou en cours dans la région régime minier : phosphate, calcaire, attapulgite, sels, minéraux lourds (zircon)... régime carrières : calcaire exploité pour cimentiers ou matériaux de construction, basalte, latérite, silex, grès, sable…	- Forte concentration des exploitations en Forêts Classées - Travaux de déblaiement des terrains, ouvertures d'accès, construction des zones de campement pour héberger le personnel, stocker équipements et matériaux, opérations de minage des terrains etc... inhérentes à l'installation et exploitation des mines et carrières - Application mitigée des PGES > plans de réhabilitation insuffisants	Pollutions physique et chimique des eaux et des terres de culture dégradant les habitats de la faune terrestre et aquatique Pollution atmosphérique et nuages de poussières Défrichements, déboisement Fragmentation des écosystèmes (excavation, déstructuration des habitats pour la faune, perturbation des pâturages et du parcours pour le bétail) Pollutions perturbant les activités agricoles (maraîchage, arboriculture fruitière, apiculture), de collecte et d'élevage

Le changement climatique et notamment la baisse de pluviométrie vient par ailleurs aggraver les pressions.

2. OBJECTIFS & RESULTATS ATTENDUS

2.1 Raison d'être de la mission

BIODEV2030 est un ambitieux projet pilote qui vise à tester une (ou des) méthode(s) permettant d'opérationnaliser la Théorie du Changement du Cadre Mondial pour la Biodiversité de l'Après-2020 (voir Figure 1 du document draft de la CDB).

Compte-tenu de la dimension exploratoire de BIODEV2030, différentes méthodes ont été testées lors de la phase de diagnostic et seront testées dans la phase de dialogue du projet, afin d'identifier les approches les plus prometteuses, selon les contextes.

Le calendrier ambitieux du projet (qui doit se terminer fin décembre 2022) rend nécessaire la **recherche d'approches de dialogue multi-acteurs novatrices pour faciliter et activer la prise d'engagements volontaires** entre acteurs aux rôles et intérêts potentiellement divergents, autour d'un enjeu de biodiversité multiforme et pas toujours bien connu des acteurs.
A ce titre, **les jeux sérieux ont été identifiés comme possibles accélérateurs de changement, de prise de conscience et de prise de décision des acteurs**, dans un contexte où il est plus que jamais urgent d'agir pour stopper l'érosion de la biodiversité.

Le Sénégal a été retenu pour tester une approche de facilitation du dialogue incorporant des jeux sérieux pour les raisons suivantes :

a. c'est un des pays les plus avancé dans le projet BIODEV2030, avec une phase diagnostic quasi-finalisée ;
b. le choix des acteurs de travailler à l'échelle d'une région (Thiès), donc d'un territoire partagé par plusieurs types d'acteurs économiques, nous semble propice à l'organisation d'un jeu sérieux ;
c. le pays héberge la direction régionale du PACO de l'UICN, qui apportera tout son appui à la démarche auprès des autorités sénégalaises.

2.2 Objectifs, résultats attendus et livrables de la mission

Secteurs/filières cibles de la mission :

Cultures maraîchères,
Grandes cultures,
Elevage extensif,
Mines et Carrières,
Pêche artisanale

Objectif général :

Concevoir et animer une approche de facilitation complète du dialogue multi-acteurs incorporant un ou plusieurs jeux sérieux, pour accélérer la prise d'engagements volontaires pour la biodiversité par les acteurs d'au moins 2 secteurs/filières cibles de la région de Thiès (Sénégal) avant la fin de la phase terrain du projet fin novembre 2022.

> Un engagement volontaire au sens de BIODEV2030 comporte (i) les pratiques à mettre en œuvre par les acteurs économiques et (ii) les mesures accompagnatrices (moyens

techniques, réglementaires, financiers…) nécessaires au changement, (iii) assortis d'objectifs et de résultats intermédiaires mesurables précisés dans un plan d'action.

Objectifs spécifiques :

(1) Phase de démarrage : affiner l'approche proposée lors de l'appel d'offre en analysant les éléments de diagnostic des menaces et de diagnostic des secteurs (mis à disposition par l'UICN) et consultant certains acteurs clés, pour ajuster le nombre et type de jeux nécessaires, le nombre et types d'ateliers à prévoir et avec quel(s) acteurs filière(s) … ;
(2) Concevoir et animer le ou le(s) atelier(s) préparatoire(s) éventuellement nécessaire(s) pour présenter aux acteurs les objectifs et la notion d'engagements volontaires et recueillir des informations complémentaires ;
(3) Concevoir le ou les jeux sérieux permettant d'aborder les enjeux réels des secteurs/filières cibles de la région ;
(4) Animer la ou les phase(s) de jeux avec les acteurs, en faisant émerger tous les éléments qui pourront faire l'objet d'engagements volontaires sectoriels et/ou multi-sectoriels à l'échelle de la région de Thiès, ainsi que toutes les hypothèses associées ;
(5) Animer un (ou plusieurs) atelier(s) de synthèse avec les acteurs décisionnaires d'au moins 2 secteurs cibles pour finaliser et valider les drafts d'engagements volontaires, discuter les mesures facilitatrices et plans d'actions associés qui pourront être intégrés aux engagements volontaires finaux ;
(6) Documenter les différentes étapes pour permettre la capitalisation sur la méthode, y compris les possibles difficultés rencontrées.

Résultats attendus :

(1) Les acteurs ont compris l'intérêt de collaborer durablement pour faire émerger des solutions et en suivre la mise en œuvre de manière régulière ;
(2) Les acteurs pertinents de toutes les filières cibles ont été mobilisés *(au cours d'au moins un atelier et idéalement d'un jeu sérieux)*, ont compris l'impact de leurs pratiques sur la biodiversité, savent reconnaître les bonnes pratiques, et ont identifié les mesures facilitant leur adoption ;
(3) Les acteurs d'au moins 2 des filières cibles ont travaillé ensemble et produit un ou des documents d'engagements volontaires pour la biodiversité qui pourront être soumis aux acteurs décisionnaires qui seront amenés à signer les engagements ;
(4) La valeur ajoutée du ou des jeux sérieux pour faire avancer les acteurs vers la prise d'engagements volontaires et leur mise en œuvre est clairement documentée.

Livrables :

(1) Rapport de démarrage synthétique : il devra éclairer l'approche de facilitation retenue après analyse des filières et de la région, en précisant les critères ayant conduit à ce choix. Il devra aussi préciser les objectifs des différents types ateliers prévus et des séances de jeux sérieux, les grandes lignes de(s) jeu(x) envisagés, leurs objectifs et hypothèses sous-jacentes, ainsi que les acteurs qui seront mobilisés et leur nombre –

ce qui permettra d'affiner les coûts logistiques qui seront supportés par l'UICN (voir en 3.3). Il devra être soumis et approuvé par l'UICN avant d'organiser le premier atelier ;

(2) Comptes-rendus des séances de jeux et restitution synthétique des projets d'engagements volontaires pour les secteurs cibles (ou multi-sectoriels à l'échelle de la région) en ayant résulté ;

(3) Comptes-rendus du ou des ateliers de synthèse avec documentation des évolutions données aux projets d'engagements volontaires (y compris mesures facilitatrices et plans d'action et) discutés par les acteurs décisionnaires ;

(4) Rapport final d'analyse et de synthèse faisant ressortir les ressorts par lesquels le(s) jeu(x) sérieux testés ont permis de faire avancer les acteurs vers la signature et mise en œuvre d'un document d'engagement volontaire.
Le document présentera le(s) jeu(x), leurs règles, hypothèses et le(s) scenario(s) d'animation. Il sera illustré par une cartographie des acteurs impliquées documentant l'évolution de leurs positions avant et après le(s) jeu(x), fondé sur les retours des acteurs eux-mêmes (mécanisme de recueil à prévoir).

3. METHODE, CALENDRIER ET MISE EN OEUVRE

3.1 Méthode

En plus de proposer une méthode de facilitation, **les offres devront présenter leurs arguments, recommandations et hypothèses sur les points suivants** :

1. intérêt (ou non) de proposer des approches combinant ateliers et/ou jeux sérieux en fonction des filières et acteurs cibles pour mieux tenir compte de la diversité de celles-ci, avantages attendus des différentes méthodes ;
2. intérêt (ou non) d'associer toutes ou seulement certaines filières (*par exemple, les filières terrestres, agricoles et minières, d'un côté ; la pêche de l'autre*) lors des phases de jeu(x) ;
3. de quelle(s) manière(s) chacune des filières cibles sera mobilisée et animée et pour quelles raisons ;
4. intérêt (ou non) de travailler au niveau des éco-régions ou au niveau de la région de Thiès ;
5. types d'acteurs est-il proposé de mobiliser (public, privé, société civiles… ; technique, politique, décisionnaire… ; acteurs financiers… ; national, collectivités territoriales…) à chaque étape de la mission : ateliers préparatoires et/ou de lancement, jeux sérieux, ateliers de synthèse etc ;
6. de manière réaliste eu égard au calendrier, la méthode envisagée permettra-t-elle d'aboutir à des engagements volontaires sectoriels uniquement ? ou pourrait-on envisager d'aboutir en plus à un (ou des) engagements multi-sectoriels à l'échelle territoriale (par exemple en faveur de la préservation des forêts protégées de la région) ? Préciser les conditions à réunir pour atteindre un tel engagement.

3.2 Calendrier

Le chronogramme proposé dans l'offre devra s'inscrire dans le calendrier suivant : (en noir ce qui relève du projet en général et du contexte de la mission en BLEU, nos hypothèses en ce qui concerne le calendrier de la mission qui sont à revoir)

	Etapes	**Commentaire**
4-Mar	Rapport d'étude des secteurs discuté avec le Groupe de Travail national Biodiversité (impliquant des experts des secteurs)	
Mar	-Finalisation du rapport d'étude -Appel d'offre pour la mission de facilitation du dialogue incorporant des jeux sérieux	
Avr	-Choix final des consultants pour la mission de facilitation : 8 avril **- Réunion de cadrage : 15 avril** -Atelier de restitution du rapport d'étude des secteurs auprès des acteurs de la région de Thiès - prévu par le Programme Sénégal la 2e quinzaine d'avril	~1 mois entre publication Appel offre et choix final Date et contenu de l'atelier de restitution flexibles : les consultants peuvent proposer de co-animer et utiliser cet atelier à une autre date pour collecter des informations
Mai	**DEMARRAGE MISSION** Analyse, conception et tenue d'ateliers préparatoires Première(s) session(s) de jeux sérieux (?)	Préciser objectifs, contenus, et participants (profil & nombre) des ateliers et/ou jeux préparatoires dans le rapport de démarrage
Jun		
Jul		
31-Jul	Elections législatives au Sénégal	
Aou	Sessions de jeux sérieux	Préciser objectifs, contenus, et participants (profil & nombre) des jeux dans le rapport de démarrage
Sep		
Oct	Atelier(s) de synthèse	Sur la base de ce qui aura émergé durant les phases de jeux, pour au moins 2 filières cibles
Nov	Atelier final national de restitution	Atelier de clôture événementiel célébrant les engagements et avancées
30-Nov	Fin des activités de terrain BIODEV2030	Décembre consacré à la clôture et au rapportage

3.3 Mise en oeuvre

La mise en œuvre de la présente mission devra être coordonnée avec :
- l'équipe UICN Siège de coordination de BIODEV2030, commanditaire de la mission ;
- l'équipe UICN du Programme Sénégal et du PACO basée à Dakar composée de :

- l'Assistant Technique BIODEV2030 du programme Sénégal dédié à la mise en œuvre du projet
- le Chef de Programme Sénégal
- le Coordonnateur Régional de Programme du PACO
- le Directeur Régional du PACO le cas échéant

Le rapport de démarrage fera l'objet de commentaires de la part des équipes Siège et pays.

L'Assistant Technique sera l'intermédiaire privilégié des consultants pour **faciliter la mise en relation avec les acteurs** dont la liste aura été établie durant la phase de démarrage. Il s'assurera, avec son Chef de Programme et l'équipe du PACO, que les responsables et décideurs ont bien été informés et mobilisés, et sont prêts à marquer leur soutien à la démarche. Il sera également chargé de la communication autour de l'approche et de sa valorisation.

L'Assistant Technique sera également chargé de **l'organisation des ateliers et phases de jeux** : location des salles, repas, trajets et per diems des participants nationaux, etc…
Au cas où des amendements au chronogramme apparaitraient nécessaires en cours de mission, l'Assistant technique devra en être informé suffisamment tôt pour ajuster les aspects logistiques.

4. PROFIL ET EXPERIENCE RECHERCHES

Ceux qui sont autorisés à postuler pour cet appel à proposition sont les bureaux d'étude ou des équipes de consultants et/ou de recherche avec des compétences multiples (y compris en biologie et agronomie, développement durable, sociologie, économie) et faisant état d'une solide expérience dans le domaine de la facilitation de dialogue multi-acteurs associée à la conception et animation de jeux sérieux, appliqués à la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles, à la mitigation climatique, et au développement international. Ils doivent avoir une très bonne expérience de travail avec les filières de l'agriculture, de l'élevage, des mines et carrières et de la pêche, et une excellente connaissance des enjeux en Afrique.
Nombre d'intervenants souhaités : maximum 4, les rôles et contributions de chacun devant être précisés dans l'offre.

4.1 Qualifications

Chaque intervenant doit pouvoir faire état d'un Diplôme universitaire (3ème cycle) dans un domaine pertinent pour la mission. La complémentarité des formations et expériences au sein de l'équipe sera appréciée. Maîtrise impeccable du français, à l'écrit comme à l'oral attendue.

4.2 Expériences professionnelles

Par ordre d'importance dans la notation :

- Au moins 2 membres de l'équipe sont en mesure de proposer 3 références pertinentes de missions similaires à celle proposée par l'UICN (cf **critères de préqualification**);

- Au moins deux membres de l'équipe de consultants possèdent une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la facilitation d'ateliers multi-acteurs, l'animation des jeux sérieux et la maîtrise de différentes techniques de facilitation ;
- Au moins un membre de l'équipe de consultants possède une expérience significative dans la conception des jeux sérieux ;
- Au moins un membre de l'équipe a une expérience significative en matière de développement de plans d'actions et suivi-évaluation dans un domaine pertinent pour cette mission ;

4.3 Expérience professionnelle en contexte africain

- La moitié des membres de l'équipe doit pouvoir justifier d'expériences de terrain en Afrique, idéalement en Afrique de l'Ouest ;
- La connaissance des enjeux liés à la biodiversité et aux différents secteurs cibles en Afrique est indispensable ;
- Une expérience au Sénégal sera un plus.

5. OFFRE FINANCIERE

L'organisation des ateliers et phases de jeux (location des salles, repas, trajets et per diems des participants nationaux etc) est prise en charge par le programme Sénégal de l'UICN.(cf 3.3). Ce budget ne doit pas figurer dans l'offre financière.

A des fins de comparaison des offres, le prix devra être ventilé de manière à faire ressortir les quantités et prix unitaires, tout en séparant les différentes phases du processus comme suit :

	Description	Quantité	Prix unitaire	Prix total
1	**Phase de démarrage** Consultant 1 …	Nb de jours	Taux/ jour	
2	**Conception du ou des jeux** Consultant 1 …	Nb de jours	Taux/ jour	
3	**Production matériel jeux** Impression etc…			
4	**Préparation et facilitation Atelier** Consultant 1	Nb de jours	Taux/ jour	
5	**Préparation et facilitation Jeux** Consultant 1	Nb de jours	Taux/ jour	
6	….			
7	**Voyages et frais de déplacement des consultants**			
	TOTAL			

APPENDICE
AU
CAHIER DES CHARGES

BIODEV2030 : Repères communs pour des engagements volontaires de qualité

Contexte :

Un « policy mix » est traditionnellement composé de (i) mesures législatives/réglementaires, de (ii) mesures incitatives et de (iii) mesures volontaires à l'initiative des acteurs économiques (figure ci-dessous).

En préparation à la négociation d'un Cadre Mondial pour la Biodiversité de l'Après-2020 aux objectifs ambitieux, BIODEV2030 vise à renforcer les « policy mix » nationaux pour la conservation de la biodiversité en favorisant l'émergence « d'engagements volontaires » de la part des acteurs économiques.

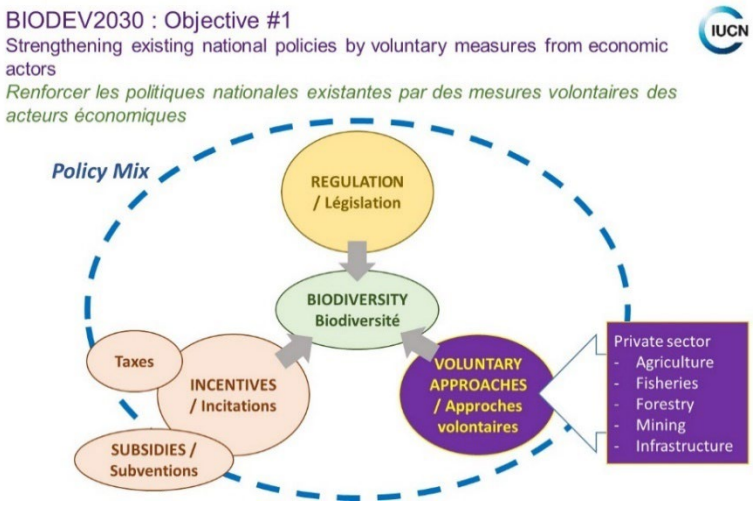

Le cadre logique prévoit que pour chaque pays ciblé par le projet, des « *engagements volontaires soient formulés au niveau national ou local par des acteurs clés des secteurs d'activité ciblés* ». Ces engagements volontaires devront « *intégrer des trajectoires avec cibles et des dispositifs de MRV*[1]».

Objectif de ce document :

Le terme « engagement volontaire » (EV), au cœur du projet BIODEV2030, est polysémique.

L'objectif de ce document est donc de proposer un certain nombre de repères afin :

- d'harmoniser notre compréhension commune de ces « engagements volontaires » ;
- de nous accorder sur le contenu possible de tels engagements, en tant que livrable du projet.

Ces repères permettront de guider les travaux à venir entre tous les intervenants du projet BIODEV2030 dans les pays pilotes : UICN et WWF-France (Siège/Régions/Pays), Points Focaux CDB, consultants recrutés, acteurs et représentants des secteurs privés, etc

[1] Mesure, Rapportage et Vérification

Définition et critères proposés d'un engagement volontaire pour BIODEV2030 :

Définition générale :

Un engagement volontaire (EV) est défini dans le cadre du projet BIODEV2030 comme « une convention, par laquelle une ou plusieurs parties prenantes s'engagent à se mobiliser pour mettre en œuvre un ensemble d'actions prospectives et stratégiques, partagées et ancrées dans la science qui conduisent à un changement positif et mesurable de la biodiversité. »

Un EV peut être pris par un acteur individuel ou par un groupe d'acteurs.

L'engagement pris par les acteurs comporte une dimension morale accompagnée d'un plan d'actions explicitant sa mise en œuvre.

Critères BIODEV2030 :

Dans le cadre de BIODEV2030, les engagements volontaires recherchés seront idéalement pris à l'échelle d'un secteur économique (ou autre groupe d'acteurs si pertinent) et/ou d'un territoire. Ils doivent dans ce cas être obtenus par consensus à l'issue d'un processus inclusif de discussion et négociation impliquant les acteurs et leurs parties prenantes.

Un EV doit également :

- Être formalisé par écrit
- Être rendu public
- Contenir des éléments quantitatifs
- Contenir des éléments temporels (date intermédiaires, dates finales d'atteinte des objectifs)
- Désigner les acteurs et moyens prévus pour atteindre les objectifs
- Inclure des indicateurs et objectifs « SMART »: specific, measurable, achievable, relevant, time-bound.
- S'accompagner d'un système de suivi-évaluation robuste piloté à l'échelle nationale.

Bien que l'objectif de BIODEV2030 soit de susciter en priorité des EV de la part des secteurs économiques, les autres acteurs ont un rôle à jouer qui pourra apparaître dans l'EV. Ainsi les EV pourront aussi, si pertinent :

- proposer une répartition des efforts entre types d'acteurs ou entre régions ;
- proposer un rôle aux acteurs de la société civile (ONG, représentants des communautés locales, peuples indigènes…) dans la gouvernance de la mise en œuvre de l'EV;
- lister une série de mesures accompagnatrices relevant de la responsabilité de l'Etat ou des institutions financières qui, si elles étaient mises en place, faciliteraient son adoption plus large et / ou une mise en œuvre plus rapide ou pérenne.

Etapes préalables avant de concevoir et discuter des engagements volontaires concrets prévues dans le cadre de la méthodologie « BIODEV2030 » (liste non-exhaustive)

Voici les 4 étapes préalables aux engagements volontaires prévues dans le cadre de la méthodologie proposée par BIODEV2030 :

1. Diagnostic scientifique des menaces (étude 1) permettant d'identifier :
   a. les principales menaces/pressions dans la zone d'intérêt et les secteurs d'activité économique auxquels elles sont associées (urbanisation, agriculture, extraction, etc.) ;
   b. les stratégies de réduction des pressions ou de restauration des écosystèmes les plus pertinentes au regard de la situation évaluée;
   c. le territoire d'action pertinent et, sur le territoire considéré, les actions devant être conduites. L'approche « territoire » (« landscape ») permet de considérer l'ensemble des changements de pratiques de secteurs différents, et d'envisager leur coopération intersectorielle.

2. Cartographie des acteurs, de leurs intérêts et de leurs rôles (Etude 2)

3. Identification des bonnes pratiques possibles (Etude 2) :
   a. Quels acteurs peuvent / doivent changer leurs pratiques ?
   b. Quelles nouvelles pratiques devraient-ils adopter et quelles sont les connaissances / compétences d'ores et déjà disponibles sur ces dernières [2]?

4. Compréhension du contexte dans lequel opèrent les acteurs des secteurs pouvant soit créer un frein soit être un levier (Etude 2) : contexte institutionnel, culturel, géographique, territorial, etc.

C'est sur la base de la compréhension préalable de ces 4 points que se construisent les engagements volontaires.

<u>Recommandations pour la formulation d'un engagement volontaire de qualité :</u>

Chaque engagement doit suivre *a minima* la logique proposée ci-après mais déclinée à un contexte qui lui est propre (acteurs, territoires, etc.) :

	Recommandation	A préciser
Problème abordé	L'EV est énoncé de manière explicite en faisant référence au cadre **DPSIR** (Driver, Pressure, State, Impact, Response).	Les acteurs impliqués Le territoire d'action
Ampleur du changement attendu		Définir un indicateur représentant l'impact attendu sur la biodiversité
« Solutions / pratiques » à mettre en œuvre **par les acteurs du secteur économique** pour atteindre ce changement	Bonnes pratiques et actions nécessaires à la réduction des pressions sur la biodiversité par les secteurs, ou la restauration des écosystèmes (en fonction de la stratégie la plus pertinente identifiée dans le diagnostic) *(identifiées au préalable grâce à une compréhension fine des caractéristiques du secteur dans le pays ou dans une région donnée)*	Rôle de chacun des acteurs pour cette mise en œuvre. Plan d'action concret pour chacun d'eux. Indiquer les actions dont le succès de mise en œuvre dépend d'une mise en réseau ou d'une approche collaborative entre plusieurs acteurs, (par ex. du fait d'une situation d'interdépendance). Des objectifs intermédiaires mesurant la qualité de cette collaboration pourraient être retenus.
« Mesures accompagnatrices » : Moyens devant être mis en œuvre **par les autres acteurs (Etat, ONG, acteurs financiers…)** pour permettre ou accélérer ce changement	Autres moyens/actions devant être mis en œuvre par d'autres parties prenantes pour favoriser un changement ambitieux et l'adoption des bonnes pratiques : - Moyens techniques (changement/adaptation de réglementation ou du droit, incitations, taxes, subventions…)	Rôle de chacun des acteurs pour cette mise en œuvre. Plan d'action concret pour chacun d'eux. Idem : Indiquer les actions dont le succès de mise en œuvre dépend d'une mise en réseau ou d'une approche collaborative entre

[2] Lors de la phase de concertation multi-acteurs, il existe un risque que les acteurs se brident et priorisent les bonnes pratiques internationales. Pour anticiper ce biais, il serait utile de préciser, ici, que ces bonnes pratiques peuvent tout à fait relever d'une approche endogène s'appuyant sur les savoirs traditionnels locaux. Ainsi, les EV pris dans le cadre de BIODEV2030 pourraient contribuer à porter à l'échelle et à valoriser les plus pertinentes d'entre elles existant déjà à l'échelle communautaire, locale ou nationale, même lorsqu'elles sont embryonnaires ou modestes. Ceci ouvrirait des perspectives intéressantes en matière de gouvernance inclusive, de territorialisation des engagements et d'acceptabilité sociale de ces mesures volontaires.

	- Moyens étatiques nouveaux pour mettre en œuvre une réglementation existante comme par exemple des moyens financiers (investissements, aides…) ou humains (formation, sensibilisation ou de renforcement de capacité des parties prenantes …) - Moyens dédiés à la coordination entre acteurs, - Investissements dans les infrastructures, - Outils techniques tels que les SIG - Promotion des acteurs engagés et promotion des EV auprès du grand public et des consommateurs, etc.). *(identifiées au préalable grâce à une compréhension fine du contexte du secteur dans le pays ou dans une région donnée)*	plusieurs acteurs, (par ex. du fait d'une situation d'interdépendance). Des objectifs intermédiaires mesurant la qualité de cette collaboration pourraient être retenus. Noter qu'il ne faut pas que les EV conduisent à ce que chaque acteur attende que l'autre fasse le premier pas. Il faut que les EV contiennent a minima des actions qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs qui s'engagent même si les « conditions habilitantes » ne sont pas encore réunies
Objectifs quantifiés et sur une trajectoire de 10 ans	Pour cette inscription dans le temps, utiliser des jalons temporels avec une date de référence (par rapport à laquelle seront comparés les changements de pratiques), une date finale, et de possibles dates intermédiaires Les objectifs et trajectoires (cibles finales et intermédiaires) des engagements volontaires (EV) sont fondés sur la science et notamment sur le diagnostic scientifique de l'étape 1 du projet BIODEV2030.	Définir des indicateurs qui peuvent être mesurés et agrégés depuis les acteurs individuels jusqu'au niveau du « groupe » Les objectifs doivent être « SMART »
Résultats intermédiaires attendus sur la période	L'énoncé de l'EV formule explicitement un ou des objectifs finaux et intermédiaires, fondés sur la science (notamment sur le diagnostic scientifique de l'étape 1 du projet BIODEV2030), des moyens pour les atteindre et une stratégie qui explique en quoi les moyens à mettre en œuvre permettront d'atteindre les objectifs	Inclure dans l'EV un système de suivi-évaluation robuste piloté à l'échelle nationale. Un état des lieux initial (situation de référence) permet de caractériser la situation d'un territoire avant mise en œuvre de l'EV. Cela est indispensable pour générer des données exhaustives fiables dans des contextes où les statistiques sont souvent peu disponibles, voire inexistantes. Le suivi de la mise en œuvre de l'EV (renseignement d'indicateurs spécifiques et contextualisés) constitue par ailleurs un outil de compréhension approfondie des impacts de l'EV

Il sera par la suite important de :

- collecter et publier régulièrement des données ;
- réviser le ou les buts et objectifs en fonction des résultats ;
- S'assurer que les moyens humains et financiers et toutes autres ressources sont disponibles pour la mise en œuvre effective des systèmes de suivi-évaluation.
- Suivre la bonne mise en œuvre de l'engagement volontaire avec des indicateurs spécifiques décrivant les ressources à mobiliser.

Exemples (fictifs) de formulation d'un engagement volontaire BIODEV2030:

« *Dans la région x du pays y, la production agricole de culture z augmente depuis (année) surtout via une augmentation des surfaces cultivées (Driver). Cette augmentation des surfaces cultivées se fait notamment au détriment des terres forestières, qui regroupent une part importante (α) de la biodiversité du pays, qui sont brûlées avant d'être mises en culture (Pressure). Les habitats forestiers et de nombreuses espèces sont détruits. Les espèces qui leur sont inféodées disparaissent, voient leur statut de conservation se détériorer (State) et les nombreux services écosystémiques dont bénéficiaient les populations humaines sont fortement diminués voire disparaissent (Impact). Pour enrayer ce phénomène de conversion des terres forestières en terres cultivées, les acteurs agricoles ont décidé de changer massivement leurs pratiques agricoles. L'objectif (Response) des acteurs X, Y et Z est de diminuer par deux en 2025 le nombre d'hectares forestiers convertis en terres agricoles par rapport à 2015, d'arriver en 2030 à « zéro hectares forestiers convertis en terres agricoles » et de maintenir cet objectif au-delà. De plus, les acteurs agricoles de la région s'engagent à restaurer en terres forestières, en 2030, 30% des anciennes terres forestières converties en terres agricoles entre 2000 et 2015. Un point de passage à 15% en 2025 est fixé*.

Pour atteindre ces objectifs, les moyens suivants (Response) seront mobilisés :

- *Moyen 1*
- *Moyen 2*
- *Etc. »*

Ici, l'EV liste des activités et moyens qui seront mis en œuvre et permettront d'atteindre les objectifs ce qui permet d'ancrer l'EV dans sa mise en œuvre concrète et de ne pas en rester au seul énoncé de l'objectif. Les moyens en question peuvent être techniques, financiers, humains, etc. Ils peuvent être déclinés par type d'acteurs (secteurs économiques et autres acteurs) et doivent tenir compte de leurs capacités exprimées durant la phase de dialogue (bilatérale et multipartite). Un plan d'action doit accompagner l'EV et détailler ces moyens.

Exemples d'actions possibles et complémentaires pour améliorer les pratiques et réduire les pressions sur la biodiversité (liste non exhaustive)

Secteurs	Actions
Agriculture	Plans d'intensification agroécologique des espaces cultivés, des pratiques agricoles durables et certification Engagements à réduire les quantités à l'hectare d'intrants issus de la chimie de synthèse (pesticides, herbicides, fertilisants, fongicides, etc.) Engagements sur une gestion de l'eau économe, efficace et équitable
	Développement de réseaux paysans pour partages d'expériences, de connaissances et de services (à l'échelle locale, régionale voire nationale)
	Zonage des usages des terres - Zone tampon entre AP et agricoles

	Contractualisation des paiements pour services environnementaux / écosystémiques (PSE) sur la base d'indicateurs définis selon le contexte local (% d'espèces indicatrices de biodiversité du biome par exemple)
	Certifications : Label Bio UE, Natureland, Demeter, USDA Organic, JAS, RSPO, UTZ
	Zéro déforestation/ traçabilité de l'approvisionnement
	Contrôle des investissements et acquisitions foncières (lutte contre le land grabbing) et/ou engagement pour la mise en place de pratiques durables sur ces terres
Foresterie	Initiatives REDD+
	Système de légalité/traçabilité et de garantie du bois
	Paiements pour services environnementaux / écosystémiques (PSE)
	Zéro déforestation/ traçabilité de l'approvisionnement
	Standards de durabilité et certification (FSC)
Pêche	Certifications : MSC (Marine Stewardship Council), Natureland, Best Aquaculture Practices (BAP), Aquaculture Stewardship Council (ASC), Global GAP, etc.
	Zones d'interdiction de pêche volontaire
	Système de sélectivité TTED (Trash and Turtle Excluder Device) par les chalutiers crevettiers ou autres systèmes de pêches sélectifs Contribution aux initiatives de lutte contre la pêche IUU Déploiement des principes de la GIZC Contribution au déploiement et à la mise en réseau des aires marines protégées et gérées et aux aires marines éducatives
Mines	Sélection des sites d'exploitation selon la doctrine ERC avec justification détaillée et documentée des étapes E et R avant le recours à la compensation Mise en place de mesures / programmes compensatoires (approfondissement de la séquence « Compenser » de l'ERC)
	Mise en place de plans de gestion et de réhabilitation du site à l'issue de la phase d'exploitation
	Prise en compte de la biodiversité *ex ante* et *in itinere* de l'évaluation des impacts environnementaux d'un projet (inventaire faune-flore et choix de conception en fonction, etc)
	Pratiques de production aurifaire sans mercure
	Norme mondiale ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives)
	Certification : IRMA, VDMD, Fair Stone, etc.
Bois de chauffe et charbon de bois	Système de permis d'exploitation Plan de gestion des forêts destinées à l'exploitation du bois de chauffe
	Promotion d'alternatives (briquettes de biomasse, foyer amélioré, etc.)

<u>Critères relatifs pour un processus de fabrication d'un engagement volontaire de qualité :</u>

La bonne gouvernance, et en particulier le caractère inclusif (et la reconnaissance de la pluralité des intérêts et des valeurs) du processus de construction d'un EV est aussi important que son contenu. L'association et la participation effective de toutes les parties prenantes concernées renforceront les

chances de bonne appropriation de l'EV, ce qui augmentera le succès de sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

Les EV doivent avoir été discutés autant que nécessaire et co-construits par l'ensemble des parties prenantes légitimes sur le sujet, dans le secteur ou dans la région, en s'appuyant sur les acteurs ayant une capacité d'entraînement (« leaders d'opinion ») sur les autres acteurs. Les enjeux, objectifs, moyens et conséquences des EV doivent être compris et appropriés par chaque partie prenante. Ces discussions pourront être éclairées par des analyses complémentaires.

Certaines attitudes clefs permettront une co-construction efficace et une bonne appropriation des EV : Soyez engageants !

- Générer de la fierté et démontrer la valeur ajoutée des EV pour chaque partie prenante
- La clé est d'obtenir le soutien de tous les secteurs de la société pour que les entreprises ne se sentent pas seules mais sentent qu'elles contribuent au bien de tous.
- Impliquez également les acteurs commerciaux mondiaux s'ils font partie de la chaîne de valeur en tant qu'acheteurs de matières premières ou de produits finis, assurez-vous qu'ils mesurent et saluent les efforts entrepris.
- Envisagez des mécanismes pour suivre les progrès et communiquer : un registre national ; un prix ; une conférence annuelle ; un site Web - le tout pour célébrer le progrès.

L'EV doit donc être un document écrit, rendu public (par exemple, il est mis en ligne pendant une durée longue sur des sites internet officiels (entreprises, gouvernement, etc.). Son contenu et la manière avec laquelle il a été élaboré sont transparents. Sur ces sites internet, il conviendra ensuite de valoriser grâce à une communication positive les efforts et les engagements des acteurs.

Si un consensus n'a pas été trouvé, les arguments des parties prenantes les plus opposées ont été entendus, notés et des moyens d'accompagnement des acteurs les plus exposés à d'éventuelles pertes de court terme sont réfléchis et proposés.

Formats types d'engagements volontaires (liste non exhaustive):

- Charte territoriale : ce « code de bonne conduite » engage l'ensemble des acteurs d'un ou plusieurs secteurs économiques présents **sur un territoire défini, ainsi que tout futur nouvel entrant** qui doit s'y soumettre pour opérer sur le territoire. La charte de territoire peut contenir des objectifs SMART pour ce territoire et ils peuvent être déclinés en objectifs SMART pour chacun des secteurs qui sont actifs dans ce territoire ;
- Accord multi-acteurs au niveau national : cet accord engage les acteurs signataires à adopter de nouvelles pratiques partout où ils opèrent sur le territoire national ;
- Accord multi-acteurs au niveau régional : cet accord engage les acteurs signataires à adopter de nouvelles pratiques partout où ils opèrent sur le territoire régional ;
- Contrat d'engagement Etat-secteur *y* dans la région *x* ;
- etc.